

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Sylvie Beaulieu de la susdite municipalité

Avis public est donné de ce qui suit :

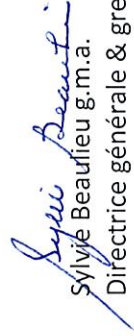
QUE le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, lors de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2024, a donné un avis de motion et a déposé le projet de règlement numéro 2024-347.

QUE Le projet de Règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 2478, chemin Royal à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans aux heures régulières soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et du lundi au jeudi de 13 h à 16 h 30. Il est également disponible sur le site internet à l'adresse ;

www.ste-famille.iledorleans.com.

Que ledit projet de règlement sera présenté pour adoption, à la séance ordinaire du conseil municipal le 13^{ème} jour de janvier, à 20 h, à la salle du conseil municipal situé au 2478, chemin Royal à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Donnée à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans ce 17^{ème} jour de décembre deux mille vingt-quatre.


Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale & greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sylvie Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le projet de règlement ci-haut mentionné.


Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice- générale & greffière-trésorière